

objet : observations sur l'éventuelle reprise d'exploitation de la carrière de l'Orchère, située à Saint aubin de Luigné, par la société Méac.

Madame le commissaire enquêteur,

Habitant la Blinière, un village de la commune de la Jumellière (CHEMILLE EN ANJOU), nous nous trouverons impactés par l'activité de la carrière de l'Orchère, située sur la commune de Saint Aubin de Luigné si la société Méac reprend son exploitation. Le village de la Blinière se trouve à 2 kilomètres à vol d'oiseaux de la carrière.

Plusieurs points nous opposent à cette éventualité :

- La société souhaitant exploiter la mine de l'Orchère à St Aubin de Luigné, la Méac, produit essentiellement du calcaire pour l'agriculture et notamment l'élevage industriel. A l'heure où de très nombreuses études scientifiques pointent du doigt cette industrie comme une importante source d'émission de gaz à effet de serre, que ces mêmes études montrent que nous devrions diminuer de façon drastique notre consommation de produits carnés pour résoudre ce problème, il ne nous semble pas pertinent de continuer à encourager ce type d'industrie.
- les nuisances sonores, poussières résultant de l'exploitation de la carrière feront courir des risques conséquents sur la faune, la flore (disparitions d'espèces vivant sur le site de la mine) , les riverains (tirs de mines, concassage, trafic routier,..., entraînant une diminution de qualité du cadre de vie), les sites classés (château de la Guerche) , la viticulture (les vignes seront impactées par les dépôts éventuels de poussières, dans la zone d'appellation des vins du layon)
- Le trajet prévu pour les camions de la carrière passera par Chalennes sur loire ou Montjean sur loire. Le début du parcours sera le même, à savoir 7 kms sur la D 17 en direction de Chalennes sur loire. La présence de nombreux camions (12 à 15 rotations jour, soit entre 24 et 30 camions par jour)sur de petites routes sinueuses avec le passage du pont de chemin de fer ne permettant pas le croisement de deux véhicules est un risque routier qu'en tant qu'usagés de cette route, nous ne souhaitons pas connaître :
- Enfin, à une époque où l'eau représente de plus en plus une ressource qu'il convient de préserver afin de nous maintenir un avenir viable, l'exploitation de la carrière fera peser des risques non maîtrisés sur les réserves hydrographiques riveraines (puits, nappes phréatiques, cours du Layon).

L'ensemble de ces observations nous poussent à nous opposer fermement à cette reprise d'exploitation.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame le commissaire enquêteur, nos sentiments les plus respectueux .